

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2019

---

## CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° 39 (Rect)

présenté par  
Mme Lorho

-----

#### ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« L. 1004 »

la référence :

« L. 100-4 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article L. 1004 du code de l'énergie n'existe pas.